

Voici quelques informations sur notre action en ce début d'année 2013.

Une délégation du bureau national a rencontré le 9 janvier Monsieur Leroy, conseiller du Ministre Peillon.

L'APBG a rappelé ses souhaits d'évolution sur les sujets suivants :

- le rétablissement d'un horaire de TP en groupe restreint, fléché dans les grilles horaires, tant au collège qu'au lycée. La disparition de ce cadre, au collège depuis la réforme Haby, et au lycée depuis la réforme Chatel, est très dommageable à notre enseignement de sciences expérimentales.
- Le rétablissement d'une véritable série scientifique au lycée. En effet entre la baisse horaire des sciences, et le rétablissement de l'enseignement de l'histoire-géographie en TS, la série S devient de plus en plus la série la plus généraliste. Les instances ministérielles sont choquées de constater que moins de la moitié des élèves titulaires d'un bac S poursuivent dans des études scientifiques. Les décisions récentes ne vont pas améliorer les choses.

Pour le collège, l'APBG est intervenue auprès du ministère pour la simplification du livret personnel de compétences. Si l'évaluation par compétence peut être une démarche pédagogique intéressante, il ne faut pas que la charge de travail pour les collègues soit trop importante. L'APBG a aussi rappelé qu'il est prévu une évaluation des compétences expérimentales, et que donc, elle ne peut se faire que dans des conditions qui permettent une telle évaluation, c'est-à-dire des séances de TP en groupes restreints.

Pour le lycée, l'APBG est intervenu auprès du ministère au sujet du rétablissement de l'enseignement de l'histoire-géographie en TS. Ce rétablissement déséquilibre la série scientifique, et entraîne une inégalité des élèves de S devant le nombre d'épreuves au bac. De plus l'APBG a rappelé que les horaires des 3 disciplines scientifiques avaient été amputés d'une heure, pour faire place à l'enseignement de 5h d'histoire-géographie. Si le ministre rétablit les horaires antérieurs d'histoire-géographie, il serait logique de rétablir l'horaire antérieur des sciences (4h pour les SVT : 2 + (2)). A voir...

L'APBG est intervenue auprès de l'inspection générale, au sujet des programmes de TS, intéressants mais jugés difficilement faisables dans la contrainte d'une année d'examen. Il en est de même pour le programme de 1^{ère} ES/L. L'APBG a demandé des allègements.

L'APBG est également intervenue auprès de l'inspection générale au sujet des nouvelles modalités du baccalauréat. La multiplication des types de sujets à l'écrit est perturbante pour les élèves, ainsi que pour les enseignants qui doivent les préparer. Il en est de même pour l'ECE. La nouvelle formulation de la partie 1, sans présentation des ressources, va entraîner une complication dans l'organisation de l'épreuve. Les épreuves jusqu'à présent étaient clairement définies et donnaient satisfaction aux élèves comme aux enseignants. L'APBG n'est pas contre le changement, mais trouve que cela dérive vers un système Shadock : pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué !

Enfin, l'APBG est en train d'intervenir avec les syndicats et l'UdPPC auprès du ministère sur le problème de la majoration d'une heure pour un enseignant effectuant plus de 8h devant moins de 20 élèves. Cette majoration est prévue dans le décret de 1950. Mais

jusqu'à présent une circulaire ministérielle de 1952, excluait de ce cadre les enseignants de sciences expérimentales à l'argument que les groupe de TP sont en faible effectif pour une raison d'ordre pédagogique (faire des sciences expérimentales).

Sauf que depuis, il y a eu suppression du décret de 1950 par De Robien, puis rétablissement par Darcos.

Certains recteurs avaient déjà imposé cette majoration. Les collègues qui avaient contesté leur VS et porté l'affaire devant le tribunal administratif ont tous perdu. Les attendus des jugements s'appuient sur le fait que la circulaire de 1952 n'a pas été rétablie explicitement, et qu'il n'y a plus de définition de TP, puisqu'il n'y a plus dans les grilles qu'un horaire global. L'enveloppe horaire prévue pour faire des groupes est une enveloppe globale et il n'y a pas d'affectation précise pour les sciences expérimentales. Ces horaires peuvent aller à toutes les disciplines. La logique de la circulaire de 1952 ne peut plus donc s'appliquer.

L'APBG souhaite que le ministre écrive une nouvelle circulaire précisant le cadre particulier de notre enseignement, dispensant les enseignants de SVT et de PC de cette majoration.

Dans un contexte difficile, avec un ministère actuellement absorbé par la réforme du primaire, l'APBG continue à agir. Merci de votre soutien. Vous pouvez compter sur nous.